



**SNUipp 68-FSU**

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)



**F.S.U.**

Fédération Syndicale Unitaire

**Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Education Nationale.**

**Jeudi 5 janvier 2012**

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.**

**N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !**

**Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>**

## **Le SNUipp-FSU du Haut-Rhin vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2012.**

### **SOMMAIRE**

- 1) 216 suppressions d'emplois d'enseignants dans l'académie de Strasbourg : le SNUipp-FSU lance une alerte sociale.**
- 2) Évaluation des enseignants, la mobilisation a payé : Luc CHATEL recule la mise en œuvre à septembre 2013... Le temps d'une négociation ? ? ?**
- 3) Évaluation des enseignants : le SNUipp-FSU ne participera pas à la concertation.**
- 4) Grille des salaires au 1<sup>er</sup> janvier 2012.**
- 5) Conférence sur les troubles « Dys » chez l'enfant : dysphasie, dyslexie, dyspraxie.**
- 6) Modification de la cotisation MGEN.**

### **1) 216 suppressions d'emplois d'enseignants dans l'académie de Strasbourg : le SNUipp-FSU lance une alerte sociale.**

Le parlement a voté un budget prévoyant 5 700 suppressions d'emplois alors que 5 300 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée 2012. Dans notre pays, le nombre d'enseignants pour 100 élèves est l'un des plus faibles des pays européens. Ce taux d'encadrement va encore se détériorer à la rentrée 2012.

RASSED, enseignants remplaçants, conseillers pédagogiques et intervenants en langues sont visés. Dans les écoles qui attendent des élèves supplémentaires, les ouvertures de classes seront impossibles et la scolarisation des moins de trois ans va poursuivre sa mort lente. La mise en œuvre de cette politique laissera des élèves en difficultés sans aide spécialisée, des classes sans remplaçants, des classes encore plus chargées. Le recours à des contractuels enseignants précaires déjà utilisé dans quelques départements pourrait être étendu.

Notre département n'échappe pas à cette profonde détérioration du service public. **Pour notre académie, le couperet est tombé : ce sont 216 emplois qui vont être supprimés.**

Cette situation est dévastatrice pour les élèves et leurs enseignants. Puisque la loi prévoit l'alerte sociale pour le premier degré, le SNUipp-FSU 68 sonne l'alerte ! Il décide de déposer l'alerte sociale pour contraindre l'Inspecteur d'académie à le recevoir très rapidement et à rendre compte des suppressions d'emplois. A cette occasion, le SNUipp-FSU 68 fera part des besoins pour que toutes les écoles du département aient les moyens de travailler à la réussite de tous les élèves.

*Lire :*

- [le courrier à l'Inspectrice d'Académie](#)

### **2) Évaluation des enseignants, la mobilisation a payé : Luc CHATEL recule la mise en œuvre à septembre 2013... Le temps d'une négociation ? ? ?**

**Un décret publié le 30 décembre 2011 au Journal Officiel repousse au 1er janvier 2013** la mise en place de l'entretien individuel d'évaluation des fonctionnaires pour les catégories d'agent, comme les enseignants, qui n'y étaient pas astreints.

Le décret précédent (n° 2010-888) du 28 juillet 2010 avait fixé comme date limite le 1er janvier 2012. Cette situation donne un délai d'un an pour négocier un accord sur l'évaluation des enseignants entre ministère et syndicats.

Pour la FSU ce recul d'une année montre que Luc CHATEL a été surpris par l'ampleur des réactions et leur côté unitaire.

La FSU estime qu'il est nécessaire de maintenir le rapport de forces d'autant qu'on connaît les projets gouvernementaux en terme de remise en compte du statut des fonctionnaires.

**La FSU rappelle que dans le projet CHATEL de réforme de l'évaluation des enseignants, la dimension formative est absente, le déroulement de carrière est ralenti et le poids de la hiérarchie directe est renforcé. Rien n'améliore le dispositif actuel.**

**En conséquence, la FSU demande le retrait du texte et l'ouverture de négociations sur de nouvelles bases.**

- [Le nouveau décret](#)

- [Le décret de 2010](#)

### **3) Évaluation des enseignants : le SNUipp-FSU ne participera pas à la concertation.**

**Dans un courrier adressé hier mardi 3 janvier à Luc CHATEL, le SNUipp-FSU annonce qu'il ne participera pas à des négociations organisées dans la précipitation sur la réforme de l'évaluation des enseignants. Il propose d'autres bases de discussions pour améliorer le système actuel.**

Le SNUipp-FSU ne participera pas à la concertation organisée par le ministère sur le projet de réforme de l'évaluation professionnelle des enseignants. Notre secrétaire général, Sébastien SIHR, l'a signifié hier mardi 3 janvier à Luc CHATEL dans un courrier qui lui a été adressé rue de Grenelle. Fin novembre, le ministre avait présenté un projet réformant à la fois le système d'évaluation des enseignants et les critères de l'évolution de leur carrière et de leur rémunération. Si le système actuel s'avère souvent inégalitaire, arbitraire et peu transparent, celui que projette le ministère l'est encore davantage.

#### **Une concertation dans la précipitation**

Le SNUipp-FSU reproche notamment « *l'absence de la dimension de conseil et d'accompagnement des enseignants, l'alignement des carrières par le bas, les modalités d'avancement remises entre les seules mains du supérieur hiérarchique et ce sans transparence* ». Le syndicat précise que les rencontres bilatérales proposées aujourd'hui « *relèvent plus de la précipitation que d'une réelle volonté de discussion constructive* » et estime que « les conditions d'une concertation sereine et constructive » ne sont pas réunies.

#### **D'autres bases pour un vrai dialogue**

Pour autant, le SNUipp-FSU laisse la porte ouverte au dialogue. La mise en œuvre de nouvelles modalités d'évaluation n'entrera en vigueur qu'au 1er janvier 2013. « *Il est encore possible de remettre totalement à plat ce chantier, tant il est vrai que le dispositif actuel d'évaluation des enseignants est loin d'être satisfaisant et nécessite de réelles améliorations* ». Le secrétaire général du SNUipp-FSU demande au ministre « *de retirer les actuels projets de texte et de mettre en place un véritable processus de discussions concernant l'évaluation des enseignants et leur déroulement de carrière* ». Il estime aussi que « *la remise à plat de la formation initiale et continue des enseignants doivent être au cœur de toute évolution* ».

**Lire :** [la lettre au ministre](#)

### **4) Grille des salaires au 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

Conséquence de la nouvelle loi sur les retraites, la cotisation au titre des pensions passe de 8.12 % à 8.39 % au 1er janvier 2012. Le point d'indice n'étant lui, pas revu, la nouvelle grille des salaires est établie... à la baisse ! Cette grille ne tient pas compte de la retenue MGEN. Nous sommes pratiquement tous en Zone 2.

[Consultez la grille des salaires](#)

### **5) Conférence sur les troubles « Dys » chez l'enfant : dysphasie, dyslexie, dyspraxie.**

Le Phare, la MGEN 68, l'ADOSSEN, Prévention santé MGEN 68, la Mutualité Française Alsace vous invitent à une conférence débat :

Les troubles "Dys" chez l'enfant : dysphasie, dyslexie, dyspraxie ...

**Mercredi 18 janvier à 18h30**

à l'Institut pour déficients sensoriels Le Phare

18 [rue de Kingersheim](#) à ILZACH.

*avec la participation :*

- Dr M. Daniel KUCHEL directeur du Phare,
- Mme Nathalie KELLER, chargée de mission "Dys" auprès de l'Inspection d'Académique,
- un orthophoniste,
- M. Bernard BLOT directeur de l'école élémentaire Matisse à MULHOUSE.

## **6) Modification de la cotisation MGEN.**

La cotisation des adhérents de la MGEN est modifiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, **suite à la décision du gouvernement de doubler la taxe sur les conventions d'assurance** (qui est passée de 3,5 % à 7 % depuis le 1er octobre 2011).

A l' assiette de cotisation constituée du traitement indiciaire brut + NBI + primes et indemnités s'appliquent les nouveaux taux suivants :

- 2,97 % pour les collègues actifs à partir de 30 ans (plancher = 413 euros par an ; plafond =1536 euros / an) ;
- 80 % de 2,97 % pour les collègues de moins de 30 ans jusqu'au 31 décembre de l'année du 29ème anniversaire (plancher = 330 euros par an ; plafond =1228 euros / an).

Pour les conjoints et enfants bénéficiaires, la cotisation s'établit comme suit :

- conjoint (marié, pacsé ou concubin) : 65 % de la cotisation du collègue adhérent ;
- enfant de moins de 18 ans : forfait de 92 euros / an / enfant (7,67 euros / mois) ;
- enfant de 18 ans à 28 ans : forfait de 225 euros / an / enfant (18,75 euros / mois).

Pour les retraités, la cotisation passe à 3,56 % de la pension brute (plancher = 487 euros par an ; plafond =1536 euros / an).

**Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.**

**Salutations syndicales.**

**Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>**